NZABANDORA André Représentant de l'Association Etincelles F.C. B.P. 302 K I G A L I

reçu le 02 NOV. 1988

n°
A traiter par 1 Or Medermaliery

M. Me D. In Medermaliery

M. Me D. In Medermaliery

M. Me D. In Medermaliery

Monsieur le Président du Comité National de la FERWAFA K I G A L I

Thirdles qui sero mull.

Thirdles qui sero mull.

Monsieur le Président,

Non-obstant d'autres réclamations contre le résultat du match qui a opposé les équipes Kiyovu F.C. et Etincelles F.C. en date du 26 octobre 1988, j'ai l'honneur de vous demander d'annuler le but accordé sans justification à Kiyovu F.C. pour des raisons suivantes :

1) La loi X de la FIFA stipule qu' "un but sera marqué lorsque le ballon aura entièrement dépassé la ligne de but entre les montants et sous la barre transversale du but sans avoir été porté, jeté ou frappé intentionnellement de la main ou du bras par l'équipe attaquante, excepté par le gardien de but qui se trouve à l'intérieur de sa propre surface de réparation".

Or, tout le monde convient, aucune balle bottée par les joueurs de Kiyovu F.C. n'a dépassé la ligne de but, puisque le ballon a cogné le montant et est revenu sur le terrain en formant un angle de \pm 45°.

L'arbitre ne s'est pas servi des juges de touche neutres conformément à l'esprit de la loi VI puisque se trouvant presqu'au milieu du terrain et ayant un handicap physique remarquable, il aurait pu consulter ces juges de touche et annuler le but de faveur accordé à Kiyovu F.C. (cfr Décisions de l'International FA Board, loi V.5).

L'arbitre s'est montré d'une incompétence et d'un favoritisme criants.

En égard à ce qui précède et à ce que le Commissaire du Match et les membres du Comité de la FERWAFA qui assistaient au match ont pu constaté, je vous demanderais d'annuler le but accordé à Kiyovu F.C. et de sanctionner de façon exemplaire l'arbitre fautif.

Comptant sur votre esprit d'impartialité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

NZABANDORA André,

Représentant de l'Association Etincelles F.C. à Kigali.

Copie pour information à :

- Monsieur le Président de l'Association : "Etincelles F.C."
- Monsieur le Préfet de Préfecture de GISENYI